



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER STAGE A L'ETRANGER



Vous êtes candidat(e) au départ en stage dans le cadre du programme ERASMUS+.

Vous allez devoir constituer votre dossier de candidature à la mobilité à l'étranger.

Le dossier comporte :

- **Lettre de motivation et engagement pour le départ en stage à l'étranger**
- **Relevé d'identité bancaire**
- **Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)**

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport ou d'une carte d'identité valide, à une carte d'identité portant une date de fin de validité dépassée (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

- **Copie de votre carnet de santé**
- **Copie de votre carte vitale**
- **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**

Demande à faire auprès de la CGSS, ou sur votre compte Ameli, a minima un mois avant le départ.

- **Attestation d'assurance responsabilité civile et couverture des accidents de la vie à l'étranger.**

Il est nécessaire de vous mettre en relation avec votre compagnie d'assurance. En effet, la couverture des accidents de la vie nécessite la souscription d'un contrat indépendant de la responsabilité civile.

Pour les étudiants mineurs au moment du voyage :

- *Une autorisation de sortie du territoire (Formulaire 15646*01 à télécharger sur Internet) complétée et signée des parents, accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité en cours de validité.*

Le dossier est à remettre à Mme REIBEC dans la semaine du 7 au 10 novembre prochain.

Calendrier d'échéances Mobilité des étudiants 2022 / 2023

Afin de faciliter la mise en œuvre des mobilités des étudiants de BTSA 1ère année, et de les responsabiliser dans leurs démarches, le calendrier ci-dessous précise les démarches à effectuer et les travaux attendus. Il doit être scrupuleusement respecté afin de ne pas gêner les départs dans la précipitation.

Nous insistons sur le fait, qu'en tant qu'étudiant, vous devez être l'acteur de votre mobilité.

Calendrier :

- **Présentation de l'action de coopération et mobilité** aux étudiants le vendredi 30 septembre 2022 à 13h30 (Mme DESNEL – Mme REIBEC – Mme MAURANNE)
- **Remise du dossier de candidature** : semaine du 7 au 10 novembre 2022 au plus tard (Mme REIBEC)
- **Détermination du lieu de stage et de la problématique** : au plus tard vendredi 10 février 2023. L'accompagnement par enseignant et direction sera précisé prochainement.
- **Détermination du lieu d'hébergement et du transport** : au plus tard dans la semaine du 20 au 24 mars 2023. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'une implication totale de l'étudiant. La validation par l'équipe coopération internationale des références pour réservation.
- **Départ des mobilités sur la période de stage** : du 27 mai au 31 juillet 2023.
- **Remise des documents justificatifs** au retour en 2^{ème} année : septembre 2023

Le 1^{er} 20 septembre 2022



Vincent RIPOCHE, proviseur du LPA du Robert

Avant votre départ, voici quelques conseils :

Assurez-vous que vous êtes en possession des documents suivants :

- Votre pièce d'identité. Si votre pièce d'identité est expirée ou le sera avant votre retour de stage, il est nécessaire de commencer les démarches de renouvellement dès aujourd'hui. Renseignez-vous auprès d'une Mairie (pas nécessairement votre commune de résidence, les délais de rendez-vous peuvent varier d'une commune à l'autre).
- Votre carnet de santé
- Votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Votre convention de stage
- Les coordonnées de votre assurance personnelle responsabilité civile et rapatriement
- Les coordonnées de l'ambassade ou du consulat français à l'étranger
- L'attestation ou les attestations de fin de stage

- Très certainement votre passeport vaccinal.

Pour information, si vous êtes titulaire d'un permis de conduire français, vous pouvez circuler avec celui-ci dans tous les pays de l'EEE (Espace Economique Européen). Il correspond aux 27 pays de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein (la Suisse ne fait pas partie de l'EEE), et ce quelle que soit la durée de votre séjour.

Il est recommandé de scanner et d'envoyer sur votre boîte mail personnelle, les documents importants (pièce d'identité, carte vitale, carnet de santé, assurances, attestations de fin de stage, etc...).

Il est plus prudent de conserver vos papiers d'identité en lieux sûrs et de vous déplacer avec une copie de ces documents.

En cas de perte ou de vol, prenez contact avec l'ambassade ou le consulat, ils vous aideront dans vos démarches. Ne vous déplacez pas avec trop d'argent liquide.

Il est également conseillé de se renseigner :

- auprès de votre opérateur téléphonique pour connaître les conditions et forfaits
- auprès de votre banque pour connaître les frais liés à l'utilisation de votre carte bancaire.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un portail nommé "Ariane".

Ce portail permet aux français se rendant à l'étranger de déclarer facilement et gratuitement leur déplacement, quel qu'en soit l'objet. Les données recueillies peuvent être exploitées, en cas de crise uniquement, par le centre de crise du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et par les ambassades, afin de contacter les personnes inscrites dans l'hypothèse où des opérations de secours auraient à être organisées.

Il vous est demandé

Avant votre départ, de vous inscrire sur le portail Ariane.

Pour cela vous devez aller sur le site : www.diplomatie.gouv.fr

Créer votre compte ainsi que votre mot de passe et procéder à votre inscription.

Durant votre séjour, **conservez toutes les factures et tickets de caisse**, ils vous seront demandés à votre retour pour établir le budget définitif. Nous vous recommandons également de prendre en photo, avec votre téléphone, vos justificatifs de dépenses (en cas de perte des documents originaux).

Pour vous aider dans le suivi de vos dépenses, il vous est conseillé d'inscrire dans un tableau l'ensemble des frais à la fin de chaque semaine et de les classer par rubrique (Transport, hébergement, restauration, visites, autres).

En cas d'accident du travail durant votre stage, l'élève/étudiant stagiaire ou en cas d'impossibilité, le tuteur, avise dans les meilleurs délais le chef d'établissement ou la personne de permanence au LPA du Robert. Le chef d'établissement établit la déclaration d'accident et l'envoie à la caisse primaire d'assurance maladie compétente (pour le LPA il s'agit de la Caisse Générale de Sécurité Sociale – Place d'Armes – 97232 LAMENTIN).

L'établissement possède une assurance couvrant l'assistance et la responsabilité civile de l'élève/étudiant pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise étrangère. **Il s'agit de Mutuelle Assurance de l'Education (MAE) –**
Tél : 05 96 71 61 61 – Numéro de contrat : 00 152 789 02.

Attention : **les dommages survenant en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil** et lors d'activités extérieures à la profession ne sont couverts ni par la législation sur les accidents du travail ni par l'assurance du LPA du Robert (MAE). Dans ce cas, c'est **l'assurance de la famille** qui couvrira aussi bien les dommages **causés** que ceux **subis** par l'élève/étudiant.

Voici quelques coordonnées pour nous donner de vos nouvelles :

LPA – Tél : 00 33 5 96 65 10 43 ou 00 33 6 96 24 01 83 - Fax : mail : lpa.le-robert@educagri.fr

M. Vincent RIPOCHE – Proviseur :	mail : vincent.ripoche@educagri.fr
Mme Mysiane DESNEL - Proviseur-Adjoint :	mail : mysiane.desnel@educagri.fr
Mme Mickaëlle REIBEC :	mail : mickaelle.reibec@educagri.fr
Mme Marion MAURANNE :	mail : marion.mauranne@educagri.fr

Des coordonnées utiles à compléter avant votre départ :

Adresse mail de l'enseignant(e) du LPA chargé(e) du suivi de votre stage :

Numéro de téléphone de votre maître de stage étranger :

Numéro de téléphone de votre Mutuelle Assistance personnelle :

Numéro de téléphone à contacter en cas de perte de votre carte bleue :

Ne pas oublier avant votre retour de faire compléter et signer la(les) attestation(s) de fin de stage.

Sans ce document, la(les) bourse(s) ne pourra(ont) vous être versée(s).

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGREABLE SEJOUR A L'ETRANGER